

MAIRIE DE CHARTAINVILLIERS
28130

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 2025 / 15

Arrêté de réglementation de circulation et de stationnement

LE MAIRE DE CHARTAINVILLIERS,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2, L 2212-2 et L 2131-1,
- VU l'article R 610-5 du Code Pénal,
- VU le Code de la Route, et notamment le chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre 4 des parties législative et réglementaire relatif aux pouvoirs de police de la circulation,
- VU la demande de l'entreprise GOGY
- CONSIDERANT que le stationnement sera gênant sur le parking de l'école -Rue de L'Egalité le 01^{er} Juillet 2025 de 7h00 à 18h00 pour raisons de livraison du terrain multisports.

ARTICLE 1er Le stationnement sera interdit sur l'ensemble du parking de l'école Rue de l'Egalité, le 1^{er} Juillet 2025 de 7h00 à 18h00.

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera établie conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, approuvée le 6 novembre 1992.

ARTICLE 3 Les droits des tiers demeurent réservés.

ARTICLE 4 La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Chartainvilliers.

Fait à CHARTAINVILLIERS, 24 Juin 2025

Le Maire
Alain BOUTIN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte, le 17 Avril 2025